

DELIBERATION N°12/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 17 juillet 2025

Budget rectificatif-1 2025

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

10 584 ETPT dont 5 464 ETPT sous plafond d'emplois législatif

et 5 120 ETPT hors plafond d'emplois législatif

1 238 154 601€ d'autorisations d'engagement dont :

890 101 333€ personnel

177 826 820€ fonctionnement

105 367 500€ intervention

64 858 948€ investissement

1 247 449 537€ de crédits de paiement dont :

890 101 333€ personnel

175 565 994€ fonctionnement

122 661 930€ intervention

59 120 280€ investissement

1 169 370 014€ de recettes

-78 079 523€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 76 321 327€ de variation de trésorerie
- 48 361 538€ de résultat patrimonial
- 20 885 622€ d'insuffisance d'autofinancement
- 78 318 106€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 33/33

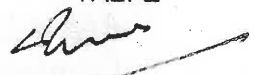
Pour : 21/33

Contre : 12/33

Abstention : -/-

Fait à Paris, le 17 juillet 2025,

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE


Cyrille PIERRE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.gouv.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.gouv.fr